



DÉPARTEMENT DE LA CREUSE
 Pôle Aménagement du Territoire
 Direction des Routes
 Service Exploitation Entretien et Sécurité Routière
 14 avenue Pierre Leroux - B. P. 17
 23001 GUERET cedex

Commune de SOUS-PARSAT
Commune du DONZEIL

ARRÊTÉ

**portant réglementation de la circulation
 sur la Route Départementale n° 60
 communes du DONZEIL et de SOUS-PARSAT**

Référence du dossier :

2	1	B	G	R	0	0	3	T	O
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le Maire de la commune de SOUS-PARSAT;
Le Maire de la commune du DONZEIL;

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (1^{ère} partie – Généralités) approuvée par l'arrêté ministériel du 07 juin 1977 et arrêtés subséquents ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 06 novembre 1992 et arrêtés subséquents ;

VU le règlement de la voirie départementale, adopté par délibération du 6 juillet 1992, modifié le 2 mai 2005;

VU l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental n° 2021-108 du 8 avril 2021, et son annexe 1, portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Henry MERPILLAT, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement du Territoire ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers de la route et des personnes chargées des travaux de rechargement de la chaussée, il y a lieu d'interdire la circulation sur la Route Départementale n° 60, du 12 mai 2021 au 21 mai 2021.

SUR proposition de Monsieur le Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement du Territoire ;

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent courrier pour contester la présente décision devant le Tribunal Administratif de Limoges. Ce dernier peut être saisi au choix par papier et/ou l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARRÊTENT :**Article 1er**

La circulation sera interdite sur la Route Départementale n° 60, du PR 4 + 694 au PR 6 + 942 sur le territoire des communes du DONZEIL et de SOUS-PARSAT, du mercredi 12 mai 2021 au vendredi 21 mai 2021.

Article 2

La circulation sera déviée comme suit :

Par la RD n° 13 traversant l'agglomération de Le Sec, par la RD n° 45 traversant les agglomérations de Le Sec et SOUS-PARSAT, dans les deux sens de circulation.

Article 3

Les prescriptions de l'article 1^{er} ne s'appliquent pas aux riverains, aux transports scolaires et aux véhicules assurant un service public d'urgence

Article 4

La signalisation réglementaire sera conforme au plan joint au présent arrêté, aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Temporaire.

Elle sera mise en place et entretenue par, l'Unité Territoriale Technique de BOURGANEUF.

**Maison du Département de Bourganeuf
Unité Territoriale Technique
Avenue de la Gare - tél : 05 87 80 90 50**

Article 5

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6

Monsieur le Directeur général des services du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement du Territoire du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse, Messieurs les Maires des communes du DONZEIL et de SOUS-PARSAT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la législation en vigueur.

À Guéret, le
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation**

Référence du dossier :

2	1	B	G	R	0	0	3	T	O
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

À LE DONZEIL, le 29/04/2021

Le Maire, Bruno Clochon
(Prénom + NOM + qualité)



Déviation RD 60

 zone de travaux

 itinéraire de déviation

